

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 JUILLET 2012

Membres électeurs : 35
Membres électeurs présents : 16
Pouvoirs : 7
Vote : - Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2012/4

AVIS SUR LE PROJET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET SUR LES PROPOSITIONS D'ENJEUX DE L'EAU À LA RÉUNION.

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

VU l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de bassin ;

VU les propositions sur les enjeux de l'eau à La Réunion amendées par les membres du bureau du Comité de bassin et présentées en séance ;

VU les remarques intervenues en séance

Emet un avis favorable sur les thèmes des enjeux de l'eau à la Réunion identifiés, sur leur contenu pressenti et sur les problématiques proposées, sous réserve de la prise en compte des remarques portées en séance :

- Dans l'enjeu n°4, il convient de préciser que l'augmentation de l'imperméabilisation des sols a un impact sur la ressource en limitant la quantité d'eau utile pour la recharge des nappes, en plus d'augmenter les risques d'inondation.
- L'usage « eau potable » doit être mis en avant dans l'enjeu 1. Il est ainsi nommé « Assurer l'approvisionnement continu en eau pour tous les usages, *et notamment pour l'usage eau potable* »

Le Comité de Bassin a pris note que le document présenté servira de base à l'élaboration d'une plaquette pédagogique qui sera soumise au public lors de la période de consultation du public de novembre 2012 à mai 2013.

Le Bureau du Comité de Bassin est désigné comme instance de validation de la plaquette qui sera proposée à cet effet.

Saint-Denis,

Le Vice-Président du Comité de bassin Réunion

Jean Paul MAUGARD

